



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ FRANCOPHONIA 2022

Apprendre de tous, savoir ensemble



<https://www.francophonie.com/>



41 Rue Gounod, 06000 Nice



04 93 16 02 44



contact@francophonie.com

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ FRANCOPHONIA 2022

Plus qu'un simple séjour de formation, nous vous proposons un voyage interculturel unique et des découvertes inoubliables.

? QUOI ? : Université d'été Francophonie 2022



QUAND ? : Du lundi 4 juillet au vendredi 26 août



OÙ ? : Nice, en France

CHACQUE SEMAINE COMPRENDRA DES ACTIVITÉS TELLES QUE :

- L'accueil
- **2 modules de formation** de 8h chacun en présentiel ;
- 1 visite du **Vieux Nice** ;
- Plusieurs **soirées de découvertes et interculturelles** (dégustations niçoises, soirée gala et soirée méditerranée) ;
- **Ateliers pédagogiques et interculturels** ;
- Plusieurs **excursions découvertes** à dimension poétique à travers la **Côte d'Azur** ;
- Plusieurs activités facultatives en autonomie sélectionnées pour vous par **Francophonie**



Intéressé ?

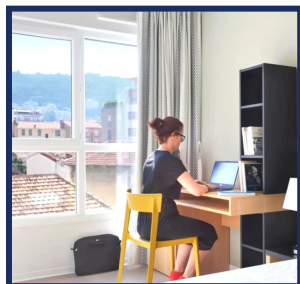
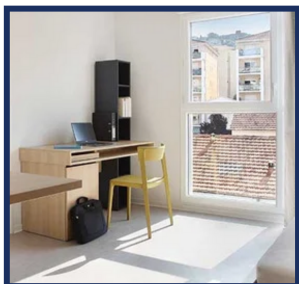
Contactez : contact@francophonie.com



Découvrez notre catalogue de formation **[ici](#)**



Des studios équipés* dans l'une des résidences universitaires seront mis à la disposition des participants. L'hébergement est au prix de **305€ par semaine** et par participants. Les arrivées se font le dimanche et les départs le samedi. Il s'agit de petits studios universitaires tout équipés en centre-ville, proche de toutes commodités et des plages. Les repas ne sont pas inclus, il y a toutefois une petite collation le matin pour les participants à l'accueil de l'université.



*photos de l'hébergement non contractuelles

Francophonie vous offre une bourse d'une valeur de **1 210€** pour deux semaines soit **605€** pour la semaine. Le prix inclut l'hébergement, 1 à 2 excursions, une soirée interculturelle, 1 PASS 7 jours pour les transports à Nice et une dégustation des produits locaux.



	Tarifs
Une semaine	305,00€
Deux semaines	610,00€

Le voyage Aller/Retour à Nice sont à la charges des participants.

Mesures COVID



1.Qu'est-ce que je ferais en cas de maladie (COVID ou d'autres) avant le voyage ?

Nous pourrions envisager de décaler le séjour de la personne concernée avant la fin de l'année 2022 ou en 2023.

Autrement, nous rembourserons les participants concernés.

2. Que se passe-t-il s'il y a des restrictions d'entrée en France/ de sortie de votre pays qui empêche un déplacement ?

Nous pourrions envisager de décaler le séjour et au cas où vous ne pourriez pas voyager, nous procéderons à un remboursement dans sa totalité.

Si vous devez annuler votre séjour pour des raisons liées à la crise sanitaire (fermeture des frontières, cas COVID au sein du groupe d'élèves, restrictions gouvernementales et du ministère de l'Éducation), nous procéderons au remboursement du séjour dans son intégralité.

Voici [un lien](#) qui vous permettra d'obtenir de plus amples informations concernant les déplacements internationaux.



NOUS VOUS ATTENDONS À NICE POUR UNE SAISON 2022 INOUBLIABLE !

